



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Méthodes d'intervention du SPVM

25 organisations réclament une consultation publique à la Ville de Montréal

Montréal, le 30 janvier 2019 – À l'initiative de la Ligue des droits et libertés (LDL), 25 organisations montréalaises demandent à la Ville de Montréal de tenir dans la prochaine année une consultation publique sur les méthodes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM, incluant l'utilisation des armes et l'usage de la force.

« D'année en année, nous constatons que les interventions du SPVM occasionnent trop de décès ou de blessures graves. Seulement depuis 2014, dix personnes sont mortes lors d'une intervention du SPVM ! Selon nous, ces décès auraient pu être évités. Montréal est mûr pour dresser un portrait exhaustif et collectif des pratiques du SPVM. Son nouveau chef, Sylvain Caron, s'est même dit ouvert à l'exercice d'une consultation publique lors de la séance de la Commission de sécurité publique du 9 novembre dernier », déclare Eve-Marie Lacasse, coordonnatrice de la LDL.

Pour la Ligue des droits et libertés, la confiance des Montréalais et Montréalaises envers le SPVM s'est grandement effritée dans les dernières années. « Ils sont témoins de pratiques policières inacceptables, qui ne sont à peu près jamais remises en question par les autorités politiques et policières. Les lettres de la directrice du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) adressées à la direction du SPVM dévoilées en novembre dernier démontrant que ses policiers entravent les enquêtes du BEI enveniment ce manque de confiance », continue-t-elle.

Les 25 organisations sont d'avis que les questions complexes reliées aux méthodes d'intervention du SPVM ne peuvent être traitées convenablement dans le format actuel des séances régulières de la Commission de sécurité publique.

« C'est pourquoi nous demandons une véritable consultation publique. La nomination d'un nouveau chef à la tête du SPVM nous apparaît comme le moment opportun pour planifier cet exercice », termine Mme Lacasse.

Les organisations signataires sont :

1. Action Autonomie
2. Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
3. Association des juristes progressistes (AJP)
4. Bureau de consultation jeunesse
5. Centre de justice des Premiers peuples de Montréal
6. Centre justice et foi
7. Clinique Droits devant
8. Collectif Opposé à la Brutalité Policière (COBP)
9. Coalition Contre la Répression et les Abus Policiers (CRAP)
10. Conseil central *du* Montréal métropolitain–CSN
11. Conseil québécois LGBT
12. Dopamine
13. Femmes autochtones du Québec
14. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
15. L'R des centres de femmes du Québec
16. Ligue des droits et libertés
17. Maison Tangente
18. Mouvement d'éducation et d'action communautaire au Québec (MÉPACQ)
19. Montréal-Nord Républik
20. Mouvement Action-chômage de Montréal
21. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
22. Réseau Solidarité Itinérance du Québec
23. Stella, l'amie de Maimie
24. Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal, Conseil exécutif
25. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Élisabeth Dupuis, responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
514-715-7727